

## S.01.01 – Table des matières

### Observations générales

La présente annexe fournit des instructions supplémentaires pour l'emploi des modèles figurant à l'annexe I du présent règlement. La première colonne des tableaux précise les éléments à déclarer; les numéros de colonne et de ligne indiqués correspondent aux modèles de l'annexe I.

Cette section concerne les déclarations trimestrielles et annuelle en matière de stabilité financière demandées aux entreprises individuelles et aux groupes.

Lorsqu'une justification spéciale est requise, celle-ci n'est pas à présenter dans le modèle de déclaration, mais doit faire partie du dialogue entre l'entreprise et les autorités nationales compétentes.

	ÉLÉMENT À DÉCLARER	INSTRUCTIONS
C0010/R0010	S.01.02 – Informations de base – Généralités	Les informations prévues dans ce modèle doivent être impérativement déclarées. La seule option possible est: 1 – Informations déclarées
C0010/R0030	S.02.01 — Bilan	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article 254 (2) ou de l'article 35, paragraphes 6 à 8, de la directive Solvabilité II 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0110	S.05.01 – Primes, sinistres et dépenses par ligne d'activité	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article 254 (2) ou de l'article 35, paragraphes 6 à 8, de la directive Solvabilité II 0 – Non déclarées (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0140	S.06.02 – Liste des actifs	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article 254 (2) ou de l'article 35, paragraphes 6 à 8, de la directive Solvabilité II 7 – Non exigées car pas de changement important depuis la dernière déclaration trimestrielle (cette option n'est possible que pour les déclarations annuelles) 0 – Non déclarées (une justification spéciale est requise en ce cas)

C0010/R0250	S.14.01 – Analyse des engagements en vie	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 2 – Non déclarées car pas d'activité en vie et santé SLT 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0410	S.23.01 – Fonds propres	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 6 – Exemption en vertu de l'article 254 (2) ou de l'article 35, paragraphes 6 à 8, de la directive Solvabilité II 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0490	S.25.04. – Capital de solvabilité requis	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0950	S.38.01 - Duration des provisions techniques	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0960	S.39.01 - Compte de résultat	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 15 – Non déclarées en T1 et T3 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0970	S.40.01 – Participation aux bénéfices	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)
C0010/R0980	S.41.01 – Rachats	Choisir impérativement l'une des options suivantes: 1 – Informations déclarées 13 – Non déclarées comme la méthode 2 est utilisée exclusivement 0 – Non déclarées pour toute autre raison (une justification spéciale est requise en ce cas)